



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada



Systeme de déclaration des gaz à effet de serre



Canada 



Aperçu de l'atelier



- **Introduction**
- **Aperçu du Programme de déclaration des GES**
- **Site Web pour la déclaration des GES**
- **Système de déclaration des GES**
 - **Inscription**
 - **Déclaration**
- **Comment soumettre votre rapport**





Déclaration des émissions de gaz à effet de serre

- Un élément important de l'évaluation du rendement environnemental du Canada
- Contribue à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des politiques et des stratégies sur les changements climatiques et l'utilisation de l'énergie
- Partenariat du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux en consultation avec les intervenants
- Crée un système de déclaration unique des GES qui satisfait aux besoins de déclaration et réduit le fardeau administratif





Systeme de déclaration des GES

À être élaboré par phases et conçu pour atteindre quatre grands objectifs :

- 1) Appuyer le système fédéral pour les grands émetteurs finaux (GEF);
- 2) Accroître le niveau de détail et la précision de l'Inventaire national des gaz à effet de serre;
- 3) Satisfaire aux exigences législatives provinciales et territoriales ainsi qu'à d'autres exigences de déclaration;
- 4) Informer le public sur les émissions de GES.





Cadre juridique de la déclaration des émissions de 2004



Fondement juridique

Statistique Canada recueillera les données en vertu de :

- la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999 (LCPE)
- la Loi sur la statistique
- Le Climate Change and Emissions Management Act de l'Alberta





Aperçu de la phase 1 : émissions de 2004



Obligation de déclarer à la phase 1

- Annoncée par le gouvernement fédéral en mars 2004
- Axée sur les plus grands émetteurs et impose des exigences de déclaration de base
- Toutes les installations émettant 100 kilotonnes ou plus par année de GES (en équivalents CO₂) sont tenues de déclarer leurs émissions
- Échéance de déclaration pour 2004 : 1^{er} juin 2005



Aperçu de la phase 1 : émissions de 2004

Émissions de GES à déclarer

- CO₂, CH₄ et N₂O par catégories de sources
 - ➔ Sources fixes de combustion
Procédés industriels
Émissions fugitives
Autres
 - ➔ Les émissions de CO₂ provenant de la combustion de la biomasse doivent être déclarées de façon distincte et ne font pas partie du total.
- HFC (13 types) et PFC (7 types)
 - ➔ Déclarées par type de gaz individuelle
- SF₆



Définition d'une installation

- L'exploitant de l'installation doit produire une déclaration.
- Une « installation » est une installation contiguë, un système de transport par pipeline ou une installation extracôtière.
- Une « installation contiguë » englobe tous les bâtiments, équipements, ouvrages ou articles situés sur un site unique ou sur des sites contigus ou adjacents, ayant le même propriétaire ou exploitant et fonctionnant comme un site intégré unique, et comprend aussi un réseau collecteur d'eaux usées qui évacue des eaux usées traitées ou non traitées dans les eaux de surface.



Suis-je tenu de faire une déclaration?

Déterminez les émissions de GES de votre installation en 2004

- Aucune méthode d'estimation particulière n'est imposée aux déclarants pour la phase 1.
- Incite à l'utilisation de méthodes compatibles avec celles du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).
- Incite à l'utilisation de facteurs d'émission ou de données propres au Canada ou à l'industrie ou à la technologie.
- Identifiez les sources d'émission les plus importantes et appliquez plus d'efforts sur le calcul de ces émissions.
- Attente raisonnable d'accès à l'information.



Suis-je tenu de faire une déclaration?

- Calculez les émissions de chaque GES, convertissez en équivalents CO₂ et additionnez pour obtenir le total de l'installation.
- Convertissez les émissions en équivalents CO₂ à l'aide de la formule :
Émissions (éq. CO₂) = Émissions x potentiel de réchauffement planétaire
- Ne pas inclure au total de l'installation les émissions de CO₂ provenant de la combustion de la biomasse.
- Si le total pour l'installation est ≥ 100 kilotonnes d'équivalents CO₂ :
➡ l'installation doit s'inscrire et présenter une déclaration.
- Si le total pour l'installation est < 100 kilotonnes d'équivalents CO₂ :
➡ l'installation n'a pas à s'inscrire ou à présenter une déclaration.
- Conservez les renseignements utilisés pour l'évaluation.
- Demande de renseignements sur le programme fédéral de déclaration des GES

ghg@ec.gc.ca (819) 994-0684





Site Web pour la déclaration des GES



Site Web : www.declarationges.gc.ca

- Contient de l'information sur la déclaration des GES et des précisions sur la phase 1.
- Outil de communication clé pour la déclaration des GES et portail du système de déclaration des GES.
- L'information fournie sera actualisée.
- Offre des liens vers des communiqués de presse et de l'information sur le cadre juridique de la collecte des données sur les GES.



Site Web pour la déclaration des GES



Government of Canada / Gouvernement du Canada

WELCOME GREENHOUSE GAS Reporting Site / BIENVENUE GAZ À EFFET DE SERRE Site de collecte

English / Français

Canada



Gouvernement du Canada

Government of Canada



Site Web pour la déclaration des GES



Renseignements pour les déclarants

- Foire aux questions
- Guide technique
- Outil de recherche pour les codes du SCIAN
- Information sur la personne-ressource

Liens vers le système de déclaration et les données publiées

- Cliquez sur la barre des menus pour accéder au système de déclaration des GES (inscription et déclaration).
- Voir les données publiées sur les émissions.

Autres liens d'intérêt

- Environnement Canada, Plan du Canada pour les changements climatiques, Ressources naturelles Canada, CCNUCC, GIEC





Définition

- Un système électronique de déclaration par Internet utilisé par les déclarants pour soumettre les rapports d'émissions des installations
- Un système mis sur pied par Statistique Canada, qui en est l'hôte, et qui garantit la sécurité des renseignements recueillis
- Un système double :
 - 1) Inscription
 - 2) Déclaration





Caractéristiques du système

- Accès par numéro d'identification assigné et mot de passe créé par le déclarant
- Définitions et aide en ligne
- Possibilité de sauvegarde et de reprise
- Vérification de l'état des champs obligatoires
- Renseignements sur l'enregistrement transférés dans l'application de déclaration
- Tableaux pour le calcul automatique des émissions en équivalents CO₂ et des totaux





Façon de s'inscrire

- Allez au site Web www.declarationges.gc.ca
- Cliquez sur 
- Chaque installation doit s'inscrire pour obtenir un numéro d'identification d'installation
- Exigences minimales de système pour la déclaration en ligne (applets java)
- De l'aide technique peut être obtenue en téléphonant à Statistique Canada au 1 800 949-9491
- Il est recommandé de s'inscrire tôt



Inscription



The screenshot shows the top navigation bar of the Canadian government website. The header includes the Canadian flag, the text 'Gouvernement du Canada' and 'Canada', and a navigation menu with the following items: English, Accueil (highlighted with a red circle), Contactez-nous, Carte du site, and Site du Canada. Below the navigation menu is a secondary menu with: Renseignements pour déclarants, Inscrire votre installation (highlighted with a red circle), Déclarer des émissions, Voir données émissions, and Liens. The main content area features a banner with a yellow maple leaf and the text 'GAZ À EFFET DE SERRE Site de collecte'. Below the banner is a section titled 'Déclaration des gaz à effet de serre' with a sub-header '— Déclaration des gaz à effet de serre —'. The text in this section reads: 'Bienvenue sur le site Web consacré à la déclaration des gaz à effet de serre (GES). Ce site Web est le fruit des efforts continus de concertation déployés par les autorités fédérales, provinciales et territoriales en vue de concevoir et d'implanter en diverses phases un « guichet unique » harmonisé pour la déclaration obligatoire des émissions de GES au pays. Au cours de la phase 1, qui a été annoncée en mars 2004, les installations qui produisent 100 kilotonnes ou plus d'émissions en équivalent CO₂ seront tenues de fournir des données sur les émissions de GES en 2004. La date limite pour la déclaration des émissions de GES en 2004 est le 1^{er} juin 2005. Le système de déclaration des GES est conçu et testé de façon telle à assurer qu'il répond aux besoins de tous les gouvernements, qu'il évite le double emploi et qu'il simplifie le travail de l'industrie canadienne comme des gouvernements. Ce site Web contient de l'information sur la première phase du processus de déclaration (modalités d'enregistrement et de déclaration, exigences techniques, liens à d'autres sites connexes). Les renseignements présentés ici seront régulièrement mis à jour, au fil de la mise en œuvre des diverses phases.'

On the left side of the screenshot, there is a blue sidebar with three buttons: 'Quoi de neuf', 'Salle de presse', and 'Instruments juridiques'.



Inscription



 **Statistique Canada**  **Statistics Canada** 

English	Contactez-nous	Aide	Recherche	Site du Canada
Accueil	À notre sujet	Instruments juridiques	Inscrire votre installation	Compléter votre rapport

Bienvenue au Site de gaz à effet de serre

- **Exigences du système et paramètres requis**
- **Sécurité**
- **Carte du site**

Pour utiliser le Site de gaz à effet de serre, votre ordinateur doit satisfaire aux exigences minimales et certains paramètres doivent être activés. Veuillez consulter la page [Exigences du système et paramètres requis](#) avant de commencer. Pour obtenir plus de renseignements, consultez la section [aide](#) ou communiquez avec notre équipe de soutien technique, au numéro 1 800 949-9491 (du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, heure de l'Est).

BUT

Le suivi exact des émissions de gaz à effet de serre (GES) est un volet important de l'évaluation du rendement général du Canada sur le plan de l'environnement. En donnant une idée plus précise des sources et des quantités d'émissions de GES au Canada, le processus de déclaration obligatoire contribuera à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des politiques et des stratégies concernant la consommation d'énergie et les changements climatiques.

Le gouvernement fédéral continue de travailler de pair avec les provinces et les territoires en vue de mettre au point, pour les émissions de GES, un système national de déclaration à guichet unique, harmonisé et efficace qui soutient quatre objectifs complémentaires :

- étayer le système fédéral pour les grands émetteurs finaux (GEF);
- respecter les prescriptions législatives des provinces et des territoires et autres prescriptions concernant la déclaration des émissions de GES et de renseignements connexes;



Inscription



RENSEIGNEMENTS SUR L'INSTALLATION

Nom de l'installation

Emplacement de l'installation (emplacement géographique, pas l'adresse postale)

Rue ou adresse rurale

Ville/district/municipalité

Province/territoire

Code postal (p. ex. A9A9A9)

CONFIRMATION

Veuillez inscrire dans la case « Texte de vérification » les numéros indiqués dans l'image de vérification. Cette étape aide à empêcher l'emploi des programmes automatisés établis afin de causer des problèmes pour le site.

Image de vérification:



Texte de vérification:

Inscrire



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada



Inscription



Renseignements recueillis

- Les mots en bleu et soulignés (hyperliens) renvoient à des définitions
- Renseignements sur la personne-ressource du déclarant
 - Principale personne-ressource de la société ou de l'installation déclarante
- Langue de correspondance
- Dénomination sociale et nom commercial de la société déclarante
 - La personne ou la société qui exploite l'installation est tenue de présenter une déclaration.
 - La dénomination sociale et le nom commercial sont parfois différents.
 - À vérifier auprès du service des finances.
- Nom de l'installation
- Emplacement de l'installation
 - Emplacement physique (pas l'adresse postale)





Élément de sécurité

- Cette étape permet d'éviter l'emploi de programmes automatiques.
- Entrez le contenu de l'image de vérification dans la case de texte.

Image de vérification



Texte de vérification



Inscription



Confirmation de l'inscription

Écran partiel

INSCRIPTION

Vous avez réussi à inscrire.

Votre numéro d'identification de l'installation pour sdfg est: Aa1A2F

Cliquer ou enregistrer ces renseignements et garder-les dans un endroit sûr.

Continuer en cliquant ou

Il sera nécessaire de créer un mot de passe la première fois que vous accédez au site pour compléter votre rapport.

- Vous pouvez enregistrer une autre installation, les renseignements relatifs au déclarant et à la société seront automatiquement réinscrits.
- Il est essentiel de conserver une copie du numéro d'identification de chaque installation inscrite.



Comment compléter votre rapport

- Allez au site Web www.declarationges.gc.ca.
- Cliquez sur **Déclarer des émissions**
- Inscrire le NI de l'installation et créer un mot de passe.

Écran partiel

The screenshot shows the 'Compléter votre rapport' page. At the top, there are logos for 'Statistique Canada' and 'Canada'. Below the logos is a navigation menu with links: 'English', 'Contactez-nous', 'Aide', 'Recherche', and 'Site du Canada'. A secondary menu includes 'Accueil', 'À notre sujet', 'Instruments juridiques', 'Inscrire votre installation', and 'Compléter votre rapport'. The main heading is 'Compléter votre rapport'. Below it, there is a paragraph of text: 'Pour ouvrir une session sur le site Gaz à effet de serre, entrez le numéro d'identification de l'installation qui vous a été assigné lors de l'inscription. Si vous n'avez pas inscrit votre installation, veuillez cliquer sur le lien "Inscrire votre installation" pour obtenir votre numéro d'identification de l'installation.' Below this text is a text input field for the 'Numéro d'identification de l'installation: (n'est pas sensible aux caractères majuscules et minuscules)'. At the bottom of the form is a button labeled 'Ouverture de session'. On the left side of the page, there are three links: 'Exigences du système et paramètres requis', 'Sécurité', and 'Carte du site'. At the very bottom, it says 'Modifié le : 2005-03-24' and has a link for 'Avis importants'.

Règlements pour la création de votre mot de passe:

- doit être au moins 8 caractères de long
- doit contenir un caractère majuscule
- doit contenir un caractère minuscule
- doit contenir un caractère numérique
- doit contenir des caractères alphanumériques
- les deux mots de passe doivent être identiques

Identification de l'installation

Nouveau mot de passe

Confirmation de mot de passe



Comment compléter votre rapport

- Ne pas utiliser les boutons Précédent et Suivant.
- Utilisez la barre de menu gauche ou les boutons Précédent et Suivant du bas de la page.
- Les définitions sont en bleu et soulignées.
- Lire les instructions.



Déclaration



Statistique Canada
Statistics Canada

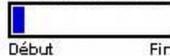
Canada

English	Contactez-nous	Aide	Recherche	Site du Canada
Accueil	À notre sujet	Instruments juridiques	Inscrire votre installation	Fermeture de session

DÉCLARATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Définitions

VOTRE PROGRÈS



► Introduction

Données d'inscription

I. Renseignements additionnels sur les personnes-ressources

II. Renseignements sur la société mère

III. Données sur les émissions de GES

- A. Émissions de GES
- B. Méthodes de calcul
- C. Émissions totales

IV. Commentaires

V. Demande de traitement confidentiel

INTRODUCTION

Le présent site permet de déclarer les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'une [installation](#) pour **2004**. Il faut présenter un rapport pour chaque installation ayant émis au moins 100 kilotonnes (en unités équivalent CO₂) de GES en 2004.

Date de retour

Le rapport dûment rempli doit être transmis au plus tard **le 1er juin 2005**.

Instructions:

- 1) **N'UTILISEZ PAS** les boutons « Précédent » ou « Suivant » en haut de votre écran (sinon, vous serez expulsé du système et vos données ne seront pas sauvegardées).

Pour passer d'une page à l'autre, cliquez sur les boutons « Précédent » ou « Suivant » au bas de la page, ou encore sur les liens de navigation figurant à la gauche de l'écran.

- 2) **Lisez toutes les instructions** figurant sur chaque page.
- 3) Il est possible de visionner des définitions/un complément d'information en cliquant sur tout terme [écrit en bleu et souligné](#) ou encore en passant par le lien « Définitions » à gauche de l'écran.
- 4) Confirmez les données d'inscription de l'installation (à la page qui suit immédiatement celle-ci).
- 5) Il faut présenter des données pour les parties suivantes du rapport :



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada



Données d'inscription



- Les renseignements fournis au cours de l'inscription sont déjà dans les champs.
- Il est possible d'apporter des corrections.
- Donnez les renseignements suivants :
 - Numéro d'entreprise de la société déclarante
 - Numéro d'identification de l'INRP (*s'il y a lieu*)
 - Numéro d'approbation de l'Alberta (installations de l'Alberta)
 - Secteur d'activité principal
 - Code du SCIAN



Données d'inscription



Statistique Canada / Statistics Canada

[English](#)
[Contactez-nous](#)
[Aide](#)
[Recherche](#)
[Site du Canada](#)

[Accueil](#)
[À notre sujet](#)
[Instruments juridiques](#)
[Inscrire votre installation](#)
[Fermeture de session](#)

DONNÉES D'INSCRIPTION

Inscrivez ci-dessous les renseignements supplémentaires demandés pour la société et l'installation déclarantes. Passez en revue les données d'inscription et apportez-y au besoin les corrections nécessaires.

Période de déclaration : 1er janvier – 31 décembre

RENSEIGNEMENTS SUR LE DÉCLARANT

Prénom Nom de famille

Poste/titre

Numéro de téléphone (maximum de 5 chiffres) Numéro de télécopieur

Adresse électronique (p. ex. *abcd@efghijk.ca*)

Adresse postale

Ville/district/municipalité

Province/territoire Code Postal (p. ex. *A1A1A1*)

Langue de correspondance préférée
 Anglais
 Français

Dénomination sociale de la société déclarante Non commercial de la société déclarante

Numéro d'entreprise de la société déclarante

RENSEIGNEMENTS SUR L'INSTALLATION

Nom de l'installation

Emplacement de l'installation
 Rue ou adresse locale

Ville/district/municipalité

Province/territoire Code postal (p. ex. *A1A1A1*)

Numéro d'identification de l'INSP (P1 à P10) Numéro d'approbation de l'ASATA (numéro unique pour la installation de l'échantillon)

SECTEUR PRINCIPAL D'ACTIVITÉ

Veuillez choisir le secteur principal d'activité pour cette installation (Pour voir les définitions des activités, rendez-vous sur le site Web.)

- Pétrole et gaz**
 - Production de bitume extrait de sables bitumineux
 - Production de bitume par exploitation de sables bitumineux in situ
 - Production classique de pétrole brut lourd
 - Production classique de pétrole brut léger/moyen
 - Production de pétrole léger/moyen des régions géologiques
 - Distribution du gaz naturel
- Mines et industrie manufacturière**
 - Aluminium et alumine
 - Ciment
 - Équipés chimiques
 - Produits chimiques
 - Vitre
 - Chaux
 - Mines de fer
 - Pâtes et papiers
 - Fonte et affinage
 - Acier
- Production d'électricité**
 - Production d'électricité thermique
- Autre**
 - Adres activités industrielles, commerciales et institutionnelles
 - Municipalité et gouvernement
 - Autre

Code SCIAN

[Précédent](#) [Suivant](#)

Statistique Canada / Statistics Canada

[English](#)
[Contactez-nous](#)
[Aide](#)
[Recherche](#)
[Site du Canada](#)

[Accueil](#)
[À notre sujet](#)
[Instruments juridiques](#)
[Inscrire votre installation](#)
[Fermeture de session](#)

DONNÉES D'INSCRIPTION

Inscrivez ci-dessous les renseignements supplémentaires demandés pour la société et l'installation déclarantes. Passez en revue les données d'inscription et apportez-y au besoin les corrections nécessaires.

Période de déclaration : 1er janvier – 31 décembre

RENSEIGNEMENTS SUR LE DÉCLARANT

Prénom Nom de famille

Poste/titre

Numéro de téléphone (maximum de 5 chiffres) Numéro de télécopieur

Adresse électronique (p. ex. *abcd@efghijk.ca*)

Adresse postale

Ville/district/municipalité





Données d'inscription



Code du SCIAN

- Code du SCIAN : un code de 6 chiffres permettant d'identifier des secteurs, des sous-secteurs, des industries et des groupes industriels en fonction de leurs procédés de production.
- Inscrivez directement votre code SCIAN ou
- Choisissez le code SCIAN qui décrit le mieux la principale activité de l'installation.
- Un outil de recherche est prévu pour vous aider à déterminer votre code SCIAN.

Trouver le code SCIAN ...



Données d'inscription



Recherche de descripteurs d'activité d'entreprise

[Aide](#)

Français Anglais

Description de la recherche: Tous les mots

Concordance SCIAN (cliquez sur un des items ci-dessus pour avoir la concordance SCIAN)

Code:





I. Renseignements additionnels sur les personnes-ressources



Responsable des renseignements au public

- Personne qui devrait être en mesure de répondre aux questions du public concernant le rapport sur les GES qui a été soumis.

Signataire de l'attestation

- Personne qui dispose des pouvoirs délégués l'autorisant à accepter la responsabilité légale des renseignements fournis.
- Personne qui signe l'attestation.

La même personne peut assumer plusieurs rôles

- } Le fait de cocher cette case place les données déjà saisies dans les champs appropriés.



I. Renseignements additionnels sur les personnes-ressources





Statistique
Canada

Statistics
Canada



Canada

English	Contactez-nous	Aide	Recherche	Site du Canada
Accueil	À notre sujet	Instruments juridiques	Inscrire votre installation	Fermeture de session

I. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS SUR LES PERSONNES-RESSOURCES

RESPONSABLE DES RENSEIGNEMENTS AU PUBLIC

Même que le déclarant (Cocher cette case si le responsable des renseignements au public est aussi le déclarant)

Prénom

Poste/titre

Numéro de téléphone (maximum de 5 chiffres)
() () () poste

Adresse électronique (p. ex. *abcd@efghijk.ca*)

Adresse postale

Ville/district/municipalité

Province/territoire Code postal (p. ex. *A9A9A9*)

Nom de famille

Numéro de télécopieur () () ()

SIGNATAIRE DE L'ATTESTATION

Même que le déclarant (Cocher cette case si le signataire de l'attestation est aussi le déclarant)

Définitions

VOTRE PROGRÈS

Début Fin

Introduction

Données d'inscription

I. Renseignements additionnels sur les personnes-ressources

II. Renseignements sur la société mère

III. Données sur les émissions de GES
A. Émissions de GES
B. Méthodes de calcul
C. Émissions totales

IV. Commentaires

V. Demande de traitement confidentiel

VI. Attestation



Gouvernement
du Canada

31



Canada

II. Renseignements sur la société mère

Société mère canadienne qui possédait 10 % ou plus de la société déclarante au 31 décembre 2004

- Cliquez sur les onglets appropriés s'il y a plus d'une société mère
- Entrez les renseignements nécessaires pour la société mère 2, 3, etc.

Renseignements recueillis

- Dénomination sociale, adresse postale
- Pourcentage détenu dans la société déclarante
- Numéro d'entreprise
- Numéro DUNS de la société mère (s'il y a lieu)



II. Renseignements sur la société mère



 **Statistique Canada** / **Statistics Canada** 

English	Contactez-nous	Aide	Recherche	Site du Canada
Accueil	À notre sujet	Instruments juridiques	Inscrire votre installation	Fermeture de session

II. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ MÈRE

Inscrivez les renseignements demandés pour chaque [société mère canadienne](#) qui détenait au moins 10 % de la [société déclarante](#) le 31 décembre 2004.

SOCIÉTÉ 6SOCIÉTÉ 7SOCIÉTÉ 8SOCIÉTÉ 9SOCIÉTÉ 10

SOCIÉTÉ 1SOCIÉTÉ 2SOCIÉTÉ 3SOCIÉTÉ 4SOCIÉTÉ 5

SOCIÉTÉ MÈRE 1

[Dénomination sociale](#) Pourcentage détenu dans la société déclarante

Adresse postale

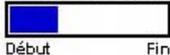
Ville/district/municipalité

Province/territoire Code postal (p. ex. A9A9A9)

[Numéro d'entreprise](#) de la société mère [Numéro DUNS](#) de la société mère (s'il y a lieu)

Définitions

VOTRE PROGRÈS



Introduction

Données d'inscription

I. Renseignements additionnels sur les personnes-ressources

II. Renseignements sur la société mère

III. Données sur les émissions de GES

A. Émissions de GES
B. Méthodes de calcul
C. Émissions totales

IV. Commentaires

V. Demande de traitement confidentiel

VI. Attestation



III. Données sur les émissions de GES



SECTION A – Données sur les émissions de GES pour 2004

- Déclarez les émissions directes totales de GES par type de gaz et source
- Gaz
 - Dioxyde de carbone
 - Méthane
 - Oxyde nitreux
- Sources :
 - Émissions de combustion de sources fixes
 - Émissions de procédés industriels
 - Émissions fugitives
 - Évacuation et torchage
 - Autres émissions
 - Transport sur place



III. Données sur les émissions de GES

Écran partiel

Total - Émissions de combustion de sources fixes			
	S.o.	Tonnes	Tonnes (en éq. CO ₂)
Dioxyde de carbone (CO ₂)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Méthane (CH ₄)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Oxyde nitreux (N ₂ O)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
		total :	<input type="text"/>

- Inscrivez la quantité des émissions en tonnes (la saisie peut comporter jusqu'à 8 chiffres avant le point décimal et jusqu'à 4 chiffres après ce point).
- Inscrivez « 0 » si les émissions ont été calculées et que le résultat était zéro.
- Ou choisissez « Sans objet » en l'absence d'émission ou si les émissions ne sont pas estimées en raison du manque de données.
- Déclarez séparément les émissions de CO₂ provenant de la combustion de la biomasse.
- La quantité en équivalents CO₂ est calculée automatiquement.



III. Données sur les émissions de GES

Déclarez, par type de gaz, les émissions directes de

- hydrofluorocarbures (HFC)
- perfluorocarbures (PFC)
- hexafluorure de soufre (SF₆)
- La quantité en tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone (éq. CO₂) sera calculée automatiquement.
- Concentrez vos efforts par ordre d'importance.
- Attente raisonnable d'accès à l'information



III. Données sur les émissions de GES





Statistique
Canada

Statistics
Canada



English	Contactez-nous	Aide	Recherche	Site du Canada
Accueil	À notre sujet	Instruments juridiques	Inscrire votre installation	Fermeture de session

SECTION A - ÉMISSIONS DE GES POUR 2004

Émissions de dioxyde de carbone (CO₂), de méthane (CH₄) et d'oxyde nitreux (N₂O), par source

Définitions

VOTRE PROGRÈS

Début Fin

Introduction

Données d'inscription

I. Renseignements additionnels sur les personnes-ressources

II. Renseignements sur la société mère

III. Données sur les émissions de GES

- ▶ A. Émissions de GES
- B. Méthodes de calcul
- C. Émissions totales

IV. Commentaires

V. Demande de traitement confidentiel

VI. Attestation

INSTRUCTIONS

Déclarez les émissions **directes** de gaz à effet de serre de l'installation, pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2004.

(La quantité d'équivalent CO₂ sera calculée automatiquement.)

Une entrée est **nécessaire** pour **chaque gaz** spécifié ci-dessous.

- Inscrivez la quantité appropriée, en tonnes. *(Vous pouvez saisir jusqu'à 8 chiffres avant le point décimal, et jusqu'à 4 chiffres après le point décimal.)*
- Inscrivez « 0 » (zéro) si les émissions ont été calculées et le résultat obtenu était zéro.
- Cliquez « S.o. » (**sans objet**) si aucune émission n'est produite ou si les émissions ne sont pas calculées en raison du manque de données.

Vous pouvez voir le [numéro du CAS](#) pour chaque gaz en tenant votre pointeur sur le nom de chaque gaz.

Total - Émissions de combustion de sources fixes

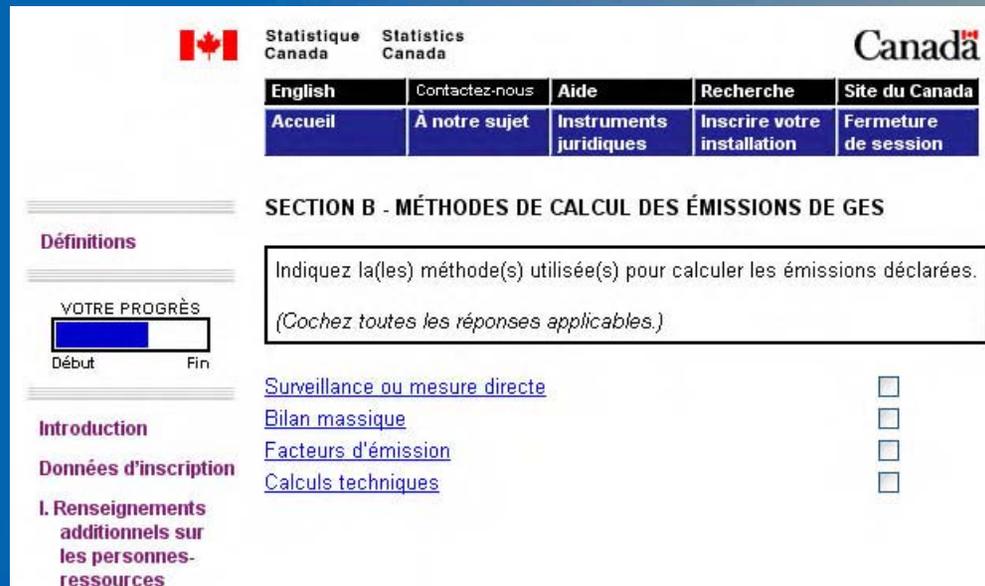
	S.o.	Tonnes	Tonnes (en éq. CO ₂)
Dioxyde de carbone (CO ₂)	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Méthane (CH ₄)	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Oxyde nitreux (N ₂ O)	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>



III. Données sur les émissions de GES

Section B – Méthodes de calcul

- Cochez toutes les méthodes d'estimation utilisées pour le calcul de vos émissions de GES.
- Gardez copie de tous les calculs, mesures et autres données ayant servi à obtenir les renseignements déclarés.



Statistique Canada / Statistics Canada

Canada

English	Contactez-nous	Aide	Recherche	Site du Canada
Accueil	À notre sujet	Instruments juridiques	Inscrire votre installation	Fermeture de session

SECTION B - MÉTHODES DE CALCUL DES ÉMISSIONS DE GES

Définitions

VOTRE PROGRÈS

Début Fin

Introduction

Données d'inscription

I. Renseignements additionnels sur les personnes-ressources

Indiquez la(les) méthode(s) utilisée(s) pour calculer les émissions déclarées.
(Cochez toutes les réponses applicables.)

- [Surveillance ou mesure directe](#)
- [Bilan massique](#)
- [Facteurs d'émission](#)
- [Calculs techniques](#)



III. Données sur les émissions de GES

Section C – Émissions totales de GES

- Émissions totales de GES en tonnes et en tonnes d'équivalents CO₂
- Aucune entrée n'est nécessaire. Les totaux de l'installation sont calculés automatiquement.

Statistique Canada / Statistics Canada

Canada

English / Français / Accueil / À notre sujet / Aide / Instruments juridiques / Recherche / Inscrivez votre installation / Site du Canada / Fermeture de session

SECTION C - ÉMISSIONS TOTALES DE GES

Définitions

Aucune entrée nécessaire; les totaux sont calculés automatiquement.
Remarque : Les émissions de CO₂ résultant de la combustion de la biomasse ne sont pas incluses dans les totaux.

VOTRE PROGRÈS

Début Fin

Émissions totales de GES pour l'installation

Gaz à effet de serre	Tonnes	Tonnes (en éq. CO ₂)
Dioxyde de carbone (CO ₂)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Méthane (CH ₄)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Oxyde nitreux (N ₂ O)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Hydrofluorocarbures (HFC)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Perfluorocarbures (PFC)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Hexafluorure de soufre (SF ₆)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Total:	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Émissions de CO ₂ provenant de la biomasse	<input type="text"/>	<input type="text"/>

< Précédent Suivant >

Sauvegarder le rapport pour le compléter ultérieurement

VI. Attestation





IV. Commentaires



Les champs Commentaires et Site Web sont facultatifs

- Inscrivez tout commentaire que vous souhaitez ajouter au sujet des informations déclarées.
 - Dans le cas des installations de l'Alberta, vous pouvez utiliser le champ Commentaires pour fournir les renseignements mentionnés dans la Section 6 du Specified Gas Reporting Regulation – Additional Specified Gas Emission Information (CO₂ injecté dans le sous-sol).
- Un formulaire de réponse sur la déclaration en ligne pourra être obtenu après la présentation du rapport.
- Inscrivez l'adresse du site Web de votre entreprise ou de votre installation si vous souhaitez présenter des renseignements additionnels. *(p. ex. de l'information contextuelle sur les activités environnementales)*



IV. Commentaires



 **Statistique Canada** / **Statistics Canada** **Canada**

English	Contactez-nous	Aide	Recherche	Site du Canada
Accueil	À notre sujet	Instruments juridiques	Inscrire votre installation	Fermeture de session

IV. COMMENTAIRES

Les champs Commentaires et Site Web sont facultatifs.

- Inscrivez tout commentaire que vous souhaitez ajouter au sujet des informations déclarées.
- Si vous êtes un déclarant situé en Alberta, vous pouvez utiliser le champ Commentaires afin de fournir les renseignements indiqués à la section 6 de la Specified Gas Reporting Regulation - Additional Specified Gas Emission Information.
- Inscrivez l'adresse du site Web de votre entreprise ou de votre installation, si vous souhaitez présenter des renseignements additionnels (*p. ex. des données contextuelles sur les activités environnementales*).

Commentaires (max. 2000 caractères) :

Site Web :

[< Précédent](#) [Suivant >](#)

Sauvegarder le rapport pour le compléter ultérieurement

Définitions

VOTRE PROGRÈS

Début Fin

Introduction

Données d'inscription

I. Renseignements additionnels sur les personnes-ressources

II. Renseignements sur la société mère

III. Données sur les émissions de GES
A. Émissions de GES
B. Méthodes de calcul
C. Émissions totales

▶ IV. Commentaires

V. Demande de traitement confidentiel

VI. Attestation



V. Demande de traitement confidentiel

- Les données sur les émissions de GES seront publiées par installation.
- Un déclarant peut demander un traitement confidentiel en vertu de la LCPE si les renseignements fournis :
 - 1) constituent un secret industriel;
 - 2) leur divulgation risquerait vraisemblablement de causer des pertes financières importantes à l'intéressé;
 - 3) ou de nuire à sa compétitivité;
 - 4) d'entraver des négociations contractuelles ou autres.
- Une demande écrite, faisant état des motifs et accompagnée de la documentation appropriée doit être présentée.
- La demande doit être communiquée par courrier à Environnement Canada et, si l'installation est située en Alberta, à Alberta Environment.
- La demande doit accompagner la présentation du rapport.
- Le rapport est traité de façon confidentielle pendant l'examen de la demande.



V. Demande de traitement confidentiel



Statistique Canada / Statistics Canada

Canada

English	Contactez-nous	Aide	Recherche	Site du Canada
Accueil	À notre sujet	Instruments juridiques	Inscrire votre installation	Fermeture de session

V. DEMANDE DE TRAITEMENT CONFIDENTIEL

Définitions

VOTRE PROGRÈS



Introduction

Données d'inscription

I. Renseignements additionnels sur les personnes-ressources

II. Renseignements sur la société mère

III. Données sur les émissions de GES

- A. Émissions de GES
- B. Méthodes de calcul
- C. Émissions totales

IV. Commentaires

V. Demande de traitement confidentiel

L'Avis publié dans la Gazette du Canada en 2004 a indiqué que le ministre de l'Environnement entend publier l'information recueillie sur les émissions de 2004.

En vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) (LCPE 1999) et de la Climate Change and Emissions Management Act de l'Alberta, vous pouvez demander qu'une partie ou la totalité des renseignements que vous avez fournis dans ce rapport soient traités de façon confidentielle. À l'appui de votre requête, vous devez présenter des raisons appropriées. *(Pour plus d'informations, voir [Demande de traitement confidentiel](#)).*

Demandez-vous que ce rapport soit traité de façon confidentielle en vertu de la LCPE 1999?

- Oui
- Non

Si vous répondez oui, vous devez **soumettre par courrier une demande écrite**, dûment motivée et assortie des documents nécessaires, à Environnement Canada avec votre rapport transmis. Un représentant d'Environnement Canada entrera en contact avec vous au sujet de votre demande.

Environnement Canada
Division des GES
Place Vincent Massey, 19e étage
351, boul. Saint-Joseph
Gatineau (Québec)
K1A 0H3



Gouvernement du Canada

Government of Canada

VI. Vérification de l'état du rapport



Avant de remplir l'attestation

- 1. Passez en revue le rapport sur les GES pour en vérifier le caractère complet et apportez les corrections nécessaires au besoin.**
 - Cliquez sur **Examiner le rapport**
 - Les données manquantes seront indiquées par des points rouges.
 - Entrez les données manquantes.
- 2. Imprimez une copie du rapport pour vos registres.**
 - Vous êtes tenu de conserver pendant trois ans copie de l'information fournie et des renseignements à l'appui.



V. Demande de traitement confidentiel



Statistique Canada / Statistics Canada

Canada

English	Contactez-nous	Aide	Recherche	Site du Canada
Accueil	À notre sujet	Instruments juridiques	Inscrire votre installation	Fermeture de session

VI. ATTESTATION

Définitions

VOTRE PROGRÈS



Introduction

Données d'inscription

I. Renseignements supplémentaires sur les personnes-ressources

II. Renseignements sur la société mère

III. Données sur les émissions de GES

A. Émissions de GES
B. Méthodes de calcul
C. Émissions totales

IV. Commentaires

V. Demande de traitement confidentiel

Une [attestation](#) signée et datée doit être présentée pour votre déclaration sur les GES pour 2004.

Cette attestation contient des renseignements sur l'installation, les émissions totales de GES, ainsi que le nom et les coordonnées de la personne responsable qui signera l'attestation.

Avant de remplir l'attestation :

1. **Passez en revue** le rapport sur les GES et apportez-y les corrections nécessaires, s'il y a lieu.
2. **Imprimez** une copie du rapport sur les GES.
(Vous pouvez obtenir une version imprimable du rapport en cliquant sur « Imprimer le rapport ».)

Pour remplir l'attestation :

3. **Téléchargez** l'attestation.
4. **Passez en revue** l'attestation pour s'assurer qu'elle est complète et exacte.
5. **Imprimez** l'attestation sur le papier à en-tête de la société et la faites signer par le responsable.
(REMARQUE : Si l'installation est située en Alberta, imprimez deux exemplaires.)

[< Précédent](#) [Suivant >](#)



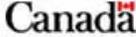
Gouvernement du Canada

Government of Canada

V. Demande de traitement confidentiel



 Statistique Canada / Statistics Canada



English	Contactez-nous	Aide	Recherche	Site du Canada
Accueil	À notre sujet	Instruments juridiques	Inscrire votre installation	Fermeture de session

VI. ATTESTATION

Une [attestation](#) signée et datée doit être présentée pour votre déclaration sur les GES pour 2004.

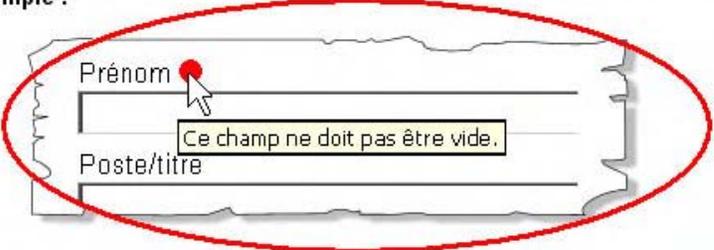
Cette attestation contient des renseignements sur l'installation, les émissions totales de GES, ainsi que le nom et les coordonnées de la personne responsable qui signera l'attestation.

Avant de remplir l'attestation :

1. **Passez en revue** le rapport sur les GES et apportez-y les corrections nécessaires, s'il y a lieu.

Les points rouges à gauche de l'écran indiquent les pages qui contiennent des erreurs ou valeurs invalides. En plaçant votre souris au dessus de ces points rouges, un message vous indiquera ce qui est requis dans chaque champ.

Exemple :



2. **Imprimez** une copie du rapport sur les GES.
(Vous pouvez obtenir une version imprimable du rapport en cliquant sur « Imprimer le rapport » .)

Pour remplir l'attestation :

Définitions

VOTRE PROGRÈS

Début Fin

Introduction

Données d'inscription

I. Renseignements additionnels sur les personnes-ressources

II. Renseignements sur la société mère

III. Données sur les émissions de GES

- A. Émissions de GES
- B. Méthodes de calcul
- C. Émissions totales

IV. Commentaires

V. Demande de traitement confidentiel

VI. Attestation





VI. Attestation



- L'attestation doit être présentée sur le papier à en-tête de la société.
- Elle doit comporter un résumé des émissions totales de GES et des renseignements relatifs à l'installation, copiés automatiquement du rapport.
- La personne responsable doit signer l'attestation et ainsi attester que :
 - elle a examiné les données présentées (et les renseignements à l'appui);
 - elle a fait preuve de diligence convenable pour veiller à ce que l'information présentée soit exacte et complète;
 - les quantités et valeurs sont exactes et reposent sur des estimations raisonnables fondées sur les données disponibles.





VI. Attestation



Pour compléter l'attestation

1. Téléchargez l'attestation. [Télécharger Attestation](#)
2. **Passez en revue** l'attestation pour s'assurer qu'elle est complète et exacte.
3. **Imprimez** l'attestation sur le papier à en-tête de la société et faites la signer par le responsable de l'attestation.

*REMARQUE : Si l'installation est située en Alberta, imprimez et signez deux attestations et les communiquer à Environnement Canada
(une des attestations sera communiquée à Alberta Environment)*



VI. Attestation

ATTESTATION

Pour :

No d'id. de l'installation :
 No d'id. de l'INRP :
 No d'approb. d'AB :

Je certifie par la présente que j'ai examiné le rapport de gaz à effet de serre soumis et que j'ai dûment vérifié l'exactitude et l'exhaustivité des données fournies. Les quantités et les valeurs ci-dessous sont exactes et fondées sur une estimation raisonnable faite à la lumière des données disponibles.

SOMMAIRE DES DONNÉES PRÉSENTÉES

<i>Gaz à effet de serre</i>	<i>Tonnage total</i>	<i>Tonnage total (en éq. CO₂)</i>
Dioxyde de carbone	<input type="text"/> CO ₂	<input type="text"/> éq. CO ₂
Méthane	<input type="text"/> CH ₄	<input type="text"/> éq. CO ₂
Oxyde nitreux	<input type="text"/> N ₂ O	<input type="text"/> éq. CO ₂
Hydrofluorocarbures (HFC)	<input type="text"/>	<input type="text"/> éq. CO ₂
Perfluorocarbures (PFC)	<input type="text"/>	<input type="text"/> éq. CO ₂
Hexafluorure de soufre	<input type="text"/> SF ₆	<input type="text"/> éq. CO ₂
Émissions totales		<input type="text"/> éq. CO ₂
Dioxyde de carbone provenant de la combustion de biomasse	<input type="text"/> CO ₂	<input type="text"/> éq. CO ₂

Je, _____, [signataire de l'attestation] ai l'autorité de lier la société déclarante.

SIGNATURE DU SIGNATAIRE DE L'ATTESTATION

DATE



Comment soumettre votre rapport



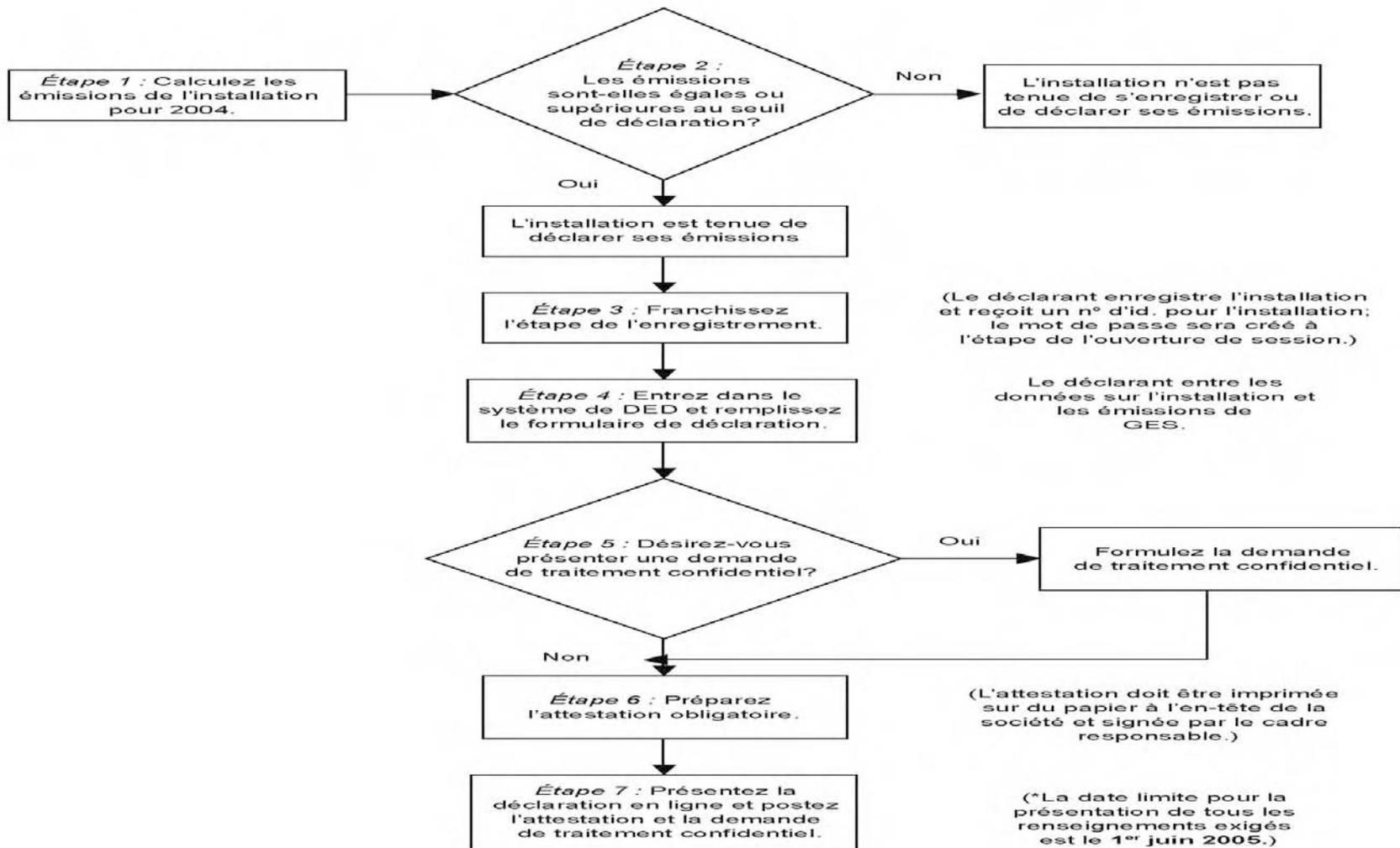
Tous les éléments doivent être transmis au plus tard le 1^{er} juin 2005

1. Conservez copie de toutes les informations communiquées et de tous les autres renseignements sur lesquels le rapport est basé.
2. À Statistique Canada
 - Le rapport sur les GES par communication électronique
3. À Environnement Canada
 - L'attestation signée par courrier (deux attestations si l'installation est située en Alberta)

Demande de traitement confidentiel (s'il y a lieu) par courrier.



Déclaration des émissions de 2004





Prochaines étapes



Déclaration des émissions de 2005

- Un avis a été publié dans la *Gazette du Canada* le 12 mars 2005 (peut être consulté à : www.declarationges.gc.ca)

Phase 2

- Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, l'industrie et les ONG sont actuellement consultés.
- Des groupes de travail technique ont été formés dans le but de définir plus avant les exigences des prochaines phases de la déclaration.
- Il est prévu de disposer d'un système harmonisé pour la déclaration des GES d'ici 2007.





Renseignements



Aide technique pour la déclaration électronique des données

Courriel : sos@statcan.ca

Téléphone : 1-800-949-9491 (08 h – 17 h, heure de l'Est)

Renseignements sur le programme fédéral de déclaration des GES

Site Web : declarationges.gc.ca

Courriel : ghg@ec.gc.ca

Téléphone : (819) 994-0684

Télécopie : (819) 953-3006

Renseignements sur les exigences de déclaration du gouvernement de l'Alberta

Courriel : bob.myrick@gov.ab.ca

Téléphone: (780) 415-9364

